

**2017.01**  
**nomenclature : 1.4**

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
**Conseil Municipal du 25 janvier 2017**

Conseillers en exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	4
votants :	32
abstentions :	7
voix pour :	25
voix contre :	0

***Aujourd'hui mercredi 25 janvier 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 19 janvier 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER - M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - M. Richard FERCHAUD – Mme Isabelle LASSALLE.

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Stéphanie FRIZT donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER – Mme Florence PECHEVIS donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD – Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Noël BELLIOU – Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Richard FERCHAUD.

**ETAIT ABSENT**

M. Christian BAYLE

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**ACCOMPAGNEMENT POUR LA DÉFINITION ET LE PILOTAGE 2017.01**  
**DU PROJET POLITIQUE DE LA VILLE DE COGNAC -**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE PAU- PAYS DE**  
**L'ADOUR - (CHAIRE OPTIMA)**

Pour faire face à un environnement contraint, mais également pour donner du sens et de la lisibilité aux politiques publiques qu'elle mène, la Ville de Cognac souhaite effectuer un travail de réflexion sur toute l'année 2017.

Cette étude devrait permettre d'améliorer la transparence de l'action publique avec une réponse adaptée, qualitativement et quantitativement, aux besoins de la population cognaçaise.

Elle devrait contribuer à redéfinir le projet politique et d'en assurer le pilotage selon des modalités d'accompagnement qui seraient planifiées de la façon suivante :

2017.01  
nomenclature : 1.4

- phase 1 en 2 étapes : préparation à l'accompagnement ;  
diagnostic interne (forces et faiblesses) et externe (opportunités et menaces) de la collectivité ;
- phase 2 en 2 étapes : élaboration d'un bilan référentiel stratégique ;  
arbitrage et priorisation des politiques publiques ;
- phase 3 en 2 étapes : adaptation de l'organisation ;  
adaptation des outils de communication.

Les objectifs de cette étude, menée sous la forme d'une « recherche – action » (associant documentation universitaire et donnant lieu à un plan d'actions), a pour objectifs de :

- renforcer la vision politique des élus municipaux pour redéfinir, arbitrer et prioriser les politiques publiques à mettre en œuvre dans les prochaines années ;
- définir et optimiser l'organisation des services municipaux à mettre en place pour répondre au projet politique, en tenant compte du contexte local ;
- assurer ensuite cette communication des politiques publiques et de l'organisation vis-à-vis des citoyens et usagers et pouvoir en rendre compte.

L'Université de Pau – Pays de l'Adour (UPPA) développe, à son initiative, un programme de recherche portant sur le pilotage et l'innovation managériale des collectivités locales, et souhaite conférer à sa réflexion une portée pratique destinée à accréditer le travail mené.

Du fait des attentes et apports respectifs de l'UPPA (via la Chaire Optima) et de la Ville de Cognac, une convention de partenariat pourrait être signée, sur la base des modalités financières suivantes :

- 26 000 € HT représentant la part du co-financement de l'étude par la Ville ;
- 1 000 € nets de taxe sous forme de subvention de la Ville de Cognac à l'UPPA en qualité de Partenaire Ponctuel.

Le projet de convention ci-joint présente le contexte de la démarche et des éléments de l'étude et il est précisé dans l'annexe 3 qu'un comité de pilotage sera constitué pour suivre cette étude avec l'UPPA, ; sa composition sera déterminée au moment du lancement de l'étude et sera précisée ultérieurement..

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur la réalisation de ce projet de « recherche-action » avec l'UPPA (partie étude et partie partenariat avec l'Université) et de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 25 voix pour et 7 abstentions (6 groupe Cognac D'abord + 1 groupe Rassemblement Bleu Marine pour Cognac),**

**APPROUVE la réalisation du projet de « recherche-action » avec l'UPPA (partie étude et partie partenariat avec l'Université)**

**AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS